

Publiez Ce Que Vous Payez

APPEL URGENT : NIGER

PCQVP exhorte le gouvernement nigérien à faire cesser toute forme de harcèlement à l'encontre du militant de la société civile Marou Amadou

13 août 2009 - PCQVP* condamne fermement la remise en détention dans les locaux de la police judiciaire de Marou Amadou, président du Front uni pour la sauvegarde des acquis démocratiques (FUSAD), du Comité de réflexion et d'orientation indépendant pour la sauvegarde des acquis démocratiques (CROISADE) et secrétaire à la communication du Bureau National du Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB) - Publiez ce que vous payez (PCQVP) Niger.

Selon les informations transmises par le ROTAB, M. Marou Amadou avait bénéficié d'une relaxe par le Tribunal de grande instance de Niamey, devant lequel il comparaisait pour "propagande régionaliste" et "provocation à la désobéissance des forces armées nigériennes", suite à son arrestation le 10 août 2009 par la police judiciaire nigérienne.

Les Forces nationales d'intervention et de sécurité (FNIS) nigérienne ont passé outre la décision de relaxe et conduit M. Amadou vers la prison de haute sécurité de Koutoukalé, située à une quarantaine de kilomètres de Niamey. Les FNIS l'ont ramené dans la soirée à Niamey pour le confier à des agents de la Police Judiciaire.

Le 13 août, le militant était toujours incarcéré dans les locaux de la police judiciaire et son état de santé semble se dégrader rapidement. Il n'a pas été autorisé à voir un médecin spécialisé malgré sa demande, et ses conditions de détention laissent craindre qu'il ne soit victime de sévices et mauvais traitements.

Ces faits s'inscrivent dans un contexte général d'atteintes à la liberté d'expression et de menaces à l'encontre de représentants de la société civile nigérienne y compris ceux qui font campagne pour l'amélioration de la gouvernance et la reddition de comptes dans le secteur extractif. Le Niger, un pays riche en ressources minières, s'est pourtant engagé à mettre en œuvre l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE)**, une initiative internationale qui prône le dialogue entre les gouvernements, les entreprises extractives et la société civile (voir les cas récents de harcèlement ci-dessous).

PCQVP dénonce le transfert forcé de Marou Amadou dans les locaux de la police judiciaire de Niamey, peu après qu'une décision de justice ordonnant sa libération eut été prononcée.

PCQVP exige par conséquent que la décision de relaxe soit respectée et la libération immédiate de Marou Amadou.

PCQVP appelle les autorités nigériennes à garantir l'intégrité physique et morale de M. Amadou.

PCQVP exhorte en outre le Président Mamadou Tandja à veiller à mettre fin à toute forme de harcèlement et d'intimidation à l'encontre de Marou Amadou et des militants de la société civile au Niger, et à garantir la liberté d'expression et de la presse au Niger, conformément aux engagements internationaux de respect des droits humains pris par ce pays.

Actions requises:

PCQVP vous prie de bien vouloir écrire aux autorités nigériennes, aux représentations diplomatiques nigériennes et au Ministère des Affaires étrangères dans vos pays respectifs pour leur faire part de votre inquiétude et leur transmettre cet appel.

Publiez Ce Que Vous Payez

Les adresses :

- Son Excellence Mamadou Tandja, Président de la République du Niger, Fax : + 227 20 73 34 30.
- Mission permanente du Niger auprès de l'Union européenne, Fax : + 32 2 648 27 84.
- Mission permanente du Niger auprès des Nations unies à Genève, Fax: +41 22 979. 24, Email: missionduniger@gmail.com
- Mission permanente du Niger auprès des Nations unies à New York, Fax: +1 212 753-6931, Email: niger@nigerun.org.

Incidents récents contre des leaders de la société civile nigérienne:

Le 1er avril 2009, Abibou Garba, Directeur Général de la Télévision et Radio Dounia, président de ARTI (Association des Radios et Télévisions Indépendantes), une organisation membre de PCQVP Niger (ROTAB) avait été arrêté, ainsi qu'Idi Abdou, un militant de la société civile, pour "diffamation" et "propagation de fausses nouvelles". Idi Abdou avait qualifié la visite du président français "d'escalade technique" et le contrat entre AREVA et le gouvernement nigérien de "pillage des ressources du Niger" lors d'un débat télévisé diffusé par la télévision Dounia.

Le 29 juin 2009, M. Marou Amadou avait été arrêté par la police nigérienne à Niamey et placé en détention dans les locaux de la police judiciaire de Niamey. Il avait été inculpé de "provocation à la désobéissance des forces de défense et de sécurité", de "complot contre l'autorité de l'Etat" et "d'entreprise de démoralisation de l'armée" ainsi que de "flagrant délit de presse". Ces accusations faisaient suite aux propos que M. Amadou a tenu lors d'une émission diffusée sur la chaîne de télévision Dounia le 29 juin, dans laquelle il a fait référence à une déclaration du Front de défense de la démocratie (FDD) invitant l'armée à respecter l'article 13 de la Constitution du Niger, qui prévoit que "nul n'est tenu d'exécuter un ordre manifestement illégal".

Le 29 juin également, le président du Conseil Supérieur de la Communication (CSC), Daouda Diallo, avait décidé de façon unilatérale de suspendre les activités du groupe de presse Dounia "jusqu'à nouvel ordre" suite à la diffusion de la dite déclaration.

Le 2 juillet 2009, M. Marou Amadou avait été libéré mais les charges à son encontre, pour lesquelles il est passible de la peine capitale, maintenues.

Le 9 août 2009, M. Amadou, en sa qualité de président du FUSAD, a publié une déclaration l'occasion du dixième anniversaire de la Constitution du Niger, dénonçant le régime du Président Tandja Mamadou, le caractère illégal de la récente tenue d'un référendum constitutionnel et le recul des acquis démocratiques dans le pays. Le 10 août 2009, M. Marou Amadou a été arrêté par la police judiciaire pour "atteinte à la sûreté de l'Etat". Il a ensuite été placé sous mandat de dépôt dans l'après-midi et écroué à la prison civile de Niamey pour "atteinte à la sûreté de l'Etat".

* Publiez Ce Que Vous Payez est une coalition internationale d'organisations de la société civile présente dans une cinquantaine de pays. PCQVP plaide pour une transparence accrue des industries minières, gazières et pétrolières.

** L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) est une initiative tripartite constituée de gouvernements, d'entreprises du secteur extractif et d'organisations de la société civile, qui s'est fixée pour but d'accroître la transparence des revenus miniers, gazières et pétroliers. Le Niger a adhéré à l'ITIE en 2005 et a l'obligation d'accéder au statut de pays conforme avant l'échéance de mars 2010.

Contacts PCQVP:

Marie-Ange Kalenga, Coordinatrice de PCQVP Afrique
+ 237 9639 3651
mkalenga@gmail.com